

ABONNEMENTS

Pour la ville de Metz : Un an, 16 m. — Six mois, 8 m. — Trois mois, 4 m.

Pour l'Alsace-Lorraine et l'Allemagne : Trois mois, 4 m. 50 pf., y compris les frais de poste.

Les Bureaux de Poste et les facteurs d'annonces se chargent des abonnements.

Sous bande : Un an, 20 m. Six mois, 10 m. — Trois mois, 5 m.

LE LORRAIN

ÉCHO DE METZ ET D'ALSACE-LORRAINE

Journal politique, religieux, littéraire, agricole et commercial, paraissant six fois par semaine

Bureaux de rédaction, d'abonnement et d'annonces : METZ, rue de la Chèvre, 10. (Affranchir.)

ABONNEMENTS

Pour la France et le Luxembourg : Un an, 36 fr. — Six mois, 18 fr. — Trois mois, 9 fr.

On s'abonne à Paris, chez MM. C. HAVAS, place de la Bourse, 8, et LAFFITTE-BULLIÈRE, rue de la Banque, 20, seuls chargés des annonces parisiennes.

L'abonnement est payable d'avance et se continue, sauf avis contraire.

ANNONCES

La petite ligne... 15 pf. La ligne de réclame... 30 pf.

CHEMINS DE FER. — Service d'hiver depuis le 15 Octobre 1883. (NOTA. L'heure de Metz est en avance de 25 minutes sur l'heure de Paris.)

Table of train schedules for various routes including Metz, Strasbourg, Thionville, Luxembourg, and Paris. Columns list departure and arrival times for different stations and train types.

METZ, LE 3 MAI 1884.

Où en est l'affaire de la conférence égyptienne? Le ministère anglais affecte la satisfaction la plus complète; il conclut de réponses peu explicites que la conférence se tiendra dans les bornes qu'il a posées.

Du Soudan, les nouvelles se suivent et se ressemblent; il est impossible maintenant de songer à dégager Gordon; l'opinion se prononce très vivement en Angleterre contre la politique du ministère Gladstone dans cette question.

En Chine, le vent est à la paix. On semble accuser l'Angleterre d'avoir trop conseillé au marquis Tseng une politique agressive contre la France, et on le prouve en déplaçant ce fameux ambassadeur.

Les partis en France.

Le récent manifeste des comités jérômistes a affligé plus qu'il n'a surpris. Dès longtemps déjà les journaux de ce parti avaient tenté de se poser en défenseurs de la souveraineté populaire.

Mais ce qui caractérise la tentative actuelle des jérômistes, c'est qu'ils rompent ouvertement avec le parti conservateur. Là où vous ne pouvez voter pour un candidat ouvertement bonapartiste, votez pour le candidat radical, dit M. Pascal.

C'est là un retour au césarisme historique, qui fut une des formes de la démocratie, mais, n'en déplaise à M. Pascal, ce n'est pas la tradition napoléonienne. Ni l'homme de Brumaire, ni l'auteur de la constitution de 1852, n'ont été, sciemment et volontairement du moins, les alliés du radicalisme.

Quant à l'escamotage du droit de révision, les

conservateurs sont aussi disposés que les jérômistes à s'y opposer. Les républicains ont de tout temps combattu la forme monarchique en lui reprochant de confisquer la souveraineté populaire, et M. Naquet, applaudi par toute la gauche de l'Assemblée nationale, définissait la République : le provisoire perpétuel.

En pratique, d'ailleurs, le projet de M. Ferry ne présente aucun des avantages qu'il y cherche. Si un congrès, provoqué par le cabinet actuel, a le droit de modifier une disposition émanée d'une assemblée constituante, pourquoi ce même congrès, sur la proposition d'un autre cabinet, ne pourrait-il, à son tour, modifier cette modification?

Cette aspiration à la stabilité gouvernementale, dont M. Ferry constate l'existence dans le pays, est précisément la forme populaire du sentiment monarchique en France. Les diverses constitutions républicaines, qui se succédaient, à la fin du dernier siècle, dans l'espace de peu de mois, après s'être, à tour de rôle, promis l'éternité, offrent aussi un précédent historique que le cabinet Ferry ne doit pas négliger.

L'ouverture de la période électorale nous a fait connaître, en même temps que le programme des jérômistes, celui de leurs alliés, les radicaux. Au nombre des revendications de ce parti figurent : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'élection des juges, l'impôt progressif, la révision des lois qui régissent l'hérédité, la rétribution des fonctions électives, la révision des contrats passés par l'Etat avec les Compagnies de chemins de fer et les concessions de mines et de canaux.

Et ce serait une erreur de croire que ce programme, à la fois radical et socialiste, n'a pour adhérents que les intransigeants : c'est celui de M. Clémenceau, le successeur probable de M. Ferry, qui deviendrait ainsi le ministre désigné du prince Jérôme, lorsque cet héritier des Napoléons serait appelé à la Présidence de la République.

L'accueil fait par la presse aux derniers discours de M. Ferry a paru assez froid aux membres du cabinet pour qu'ils aient décidé le président du Conseil à s'abstenir du voyage de Nice. Rien de moins sûr, en effet, que le vote de la révision par les deux Chambres. Et c'est pour peser tout à tour sur les deux assemblées, que M. Ferry fait intervenir le président de la République dans le débat, et réclame en son nom la présidence décennale. C'est aussi pour influencer sénateurs et députés que M. Ferry a prescrit aux préfets de ne désigner, dans leurs rapports, les conseillers qui vont être élus, que sous les noms vagues de républicains et de conservateurs. Sauf, dans les grandes villes, où le radicalisme s'affirme hautement, on espère faire passer pour des élections

ministérielles toutes les élections républicaines. Petites habiletés, sans doute : mais opportunistes et bonapartistes ne sont partisans du suffrage universel qu'à la condition de l'asservir au lieu de l'égarer.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Allemagne.

Reichstag. — Séance du 2 mai. — Le Reichstag a approuvé le décret impérial concernant l'extension des réductions des droits douaniers au traité de commerce allemand-italien et allemand-espagnol. En troisième lecture, le Reichstag a admis la loi sur la fabrication d'allumettes phosphoriques sans y apporter de modification lors du vote d'ensemble. Le projet sur le titre de l'or et de l'argent, que M. Lenzmann est seul à combattre, est voté après de longs débats conformément aux propositions de la Commission, tout amendement ayant été repoussé. La prochaine séance est fixée à jeudi. Ordre du jour : loi sur les socialistes.

INFORMATIONS

BERLIN, 4 mai. — On assure que l'empereur a autorisé le ministère à présenter au conseil fédéral un projet de loi sur les attentats commis par la dynamite. Le Parlement n'en serait saisi qu'après le vote de la loi contre les socialistes.

— Le prince impérial est de retour de Darmstadt et résidera pendant l'été dans son palais à Potsdam. La princesse sa femme reste encore pendant quelque temps auprès de sa mère, la reine d'Angleterre, dans la capitale du grand-duché de Hesse.

— Le prince Frédéric-Charles a accepté, avec le consentement de l'empereur, le patronage de la Société des anciens militaires de Berlin et des environs de cette ville. — Le prince de Bismarck, dont la santé est de nouveau très satisfaisante, a repris ses promenades à cheval. La princesse sa femme se porte également mieux.

— Le prince Orlov, ambassadeur de Russie à Berlin, arrivera dans cette ville dans huit ou dix jours, venant de Paris, et prendra alors définitivement la direction des affaires de l'ambassade.

PARIS, 4 mai. — Le scrutin pour les élections municipales de Paris s'est ouvert aujourd'hui à huit heures du matin et se fermera à six heures du soir.

Les résultats seront communiqués dans la soirée au cabinet du préfet de la Seine, au pavillon de Flore.

La lutte électorale municipale s'est achevée hier soir dans des conditions de calme parfait. L'après-midi de cette dernière journée a été employée par les colleurs d'affiches à superposer les noms et les professions de foi des candidats. Dans les quartiers du centre, où l'espace disponible est très petit, une affiche était à peine posée qu'elle était recouverte par celle d'un concurrent.

Le total des candidatures est de 243, se divisant comme suit :

- 72 républicains autonomistes ; 61 opportunistes ; 60 socialistes révolutionnaires ; 30 monarchistes ; 41 républicains indépendants ; 3 républicains modérés ;

2 anarchistes ; Et il n'y a que 80 sièges à pourvoir. — Nous lisons dans le Télégraphe : « La Liberté, dont les informations ont parfois un caractère officieux, mentionne le bruit d'après lequel le gouvernement aurait l'intention d'ajourner la discussion de la loi de recrutement.

« D'après nos propres renseignements, cet ajournement a été décidé, en effet, dans le conseil de cabinet tenu hier, sous la présidence de M. Ferry. « Ce n'est pas à dire que le gouvernement doive demander expressément à la Chambre le retrait du projet présenté par la commission et adopté dans ses lignes générales par le ministre de la guerre.

« Il se peut que cette interruption résulte en fait d'un remaniement de l'ordre du jour, à la suite des projets que le ministère déposera à la rentrée.

« Mais, en tout cas, d'une façon ou d'une autre, on donne comme certain que, dans l'intention du gouvernement, la réforme militaire est écartée pour cette année. »

— Le ministre de la marine doit déposer, aussitôt la rentrée des Chambres, une demande de 40 nouveaux millions pour les frais de l'expédition du Tonkin.

Primitivement, on avait voté 20 millions. Total 60 millions.

— Un télégramme de Hué annonce que le pays est calme et que l'état sanitaire à Hué et à Thuan-An est bon.

— On annonce que l'état sanitaire dans le Haut-Sénégal est très satisfaisant.

ROME, 4 mai. — Le comte d'Aquila, oncle du roi de Naples, intente un procès au gouvernement italien. Il réclame la restitution de son patrimoine privé, séquestré par Garibaldi, qu'il estime à six millions de francs, accrus des intérêts accumulés depuis 1860. C'est M. Crispi qui défendra les intérêts du plaignant. Le gouvernement sera représenté par M. Tajani.

Le procès doit commencer le 15 mai.

MADRID, 4 mai. — Le 2 mai a été célébré l'anniversaire de l'insurrection de Madrid contre l'armée française, commandée par Murat, en 1808. Dans une proclamation affichée sur les murs de la capitale, le maire de Madrid rappelle cette date nationale et il termine par ces mots :

« Apprenons à nos enfants l'héroïsme de nos aïeux ; mais que ce soit pour leur inspirer l'amour de la patrie, et non pour entretenir une rancune qui n'a pas de raison d'exister entre des nations qui s'estiment et se respectent. »

LONDRES, 4 mai. — Le correspondant viennois du Times dit que le prince de Bismarck a conseillé au cabinet de Londres d'entrer tout d'abord en pourparlers avec les puissances particulièrement intéressées dans les affaires financières de l'Egypte, afin que la conférence puisse s'ouvrir sur un programme bien déterminé et soit en mesure d'éviter des discussions politiques plus ou moins délicates.

Le correspondant parisien du Times prétend, au contraire, que, suivant M. Jules Ferry, la conférence s'ouvrira sans programme déterminé ou bien qu'elle n'aura pas lieu du tout.

— On croit, au Caire, que l'échange de vues entre l'Angleterre et la France se rapporte surtout aux conséquences qui résulteraient du licenciement de l'armée égyptienne, licenciement qui se trouve mentionné spécialement dans l'invitation anglaise à la conférence.

FEUILLETON DU LORRAIN DU 4 MAI 1884

LE TRÉSOR DE L'ABBAYE

(Suite de PATIRA)

La torche du Fignoleur jetait sur les murailles une lueur incertaine ; les grands corridors s'allongeaient dans les ténèbres, et jamais le dédale des couloirs et des escaliers n'avait semblé enchevêtré d'une façon plus compliquée.

Patira démasqua dans une boiserie la porte donnant accès à l'escalier, puis il descendit quelques marches, en élevant la torche de telle sorte que Tanguy pût distinguer les degrés de la vis de pierre s'enfonçant dans les entrailles du sol.

— Père ! père ! dit Hervé saisi brusquement par le froid humide des murailles et inquiété par la nuit au sein de laquelle on l'emportait, père, j'ai peur, où allons-nous ? j'ai grand peur !

— Hervé, mon chérubin, dit Patira, nous sommes là tous deux, le seigneur de Coëtquen ton père, et moi ton fidèle ami ; prends courage et prouve-nous que tu seras un homme ; nous arrivons bientôt.

L'enfant posa son front sur l'épaule de Tanguy.

Lorsque le Fignoleur parvint au bas de l'escalier, il prêta l'oreille et tenta de distinguer quel-

ques-uns des bruits du dehors ; une rumeur sourde arriva jusqu'à lui, assez semblable à un roulement lointain de l'orage.

A l'aide de la clef que le père Athanase lui avait remise, Patira ouvrit la porte du premier souterrain.

— Monsieur le marquis, dit-il, vous êtes maintenant à l'abri des assaillants de l'abbaye.

Puis traversant la grande salle remplie d'armoires et de coffres scellés à la muraille, Patira descendit l'escalier aboutissant à la chambre destinée à renfermer les trésors de Léhon.

En ce moment les panneaux des vitrines se trouvaient ouverts ; il ne restait que de rares objets d'orfèvrerie, les chefs-d'œuvre les plus précieux ayant servi cette nuit-là à décorer l'autel, afin d'ajouter à la pompe chrétienne de la prononciation des vœux du marquis Tanguy.

— C'est la salle du trésor, dit Patira d'une voix rapide ; dès que vous serez en sûreté, Monseigneur, j'y reviendrai pour remplir un autre devoir non moins sacré que celui que j'accomplis en vous sauvant.

Patira marcha vers le fond de la salle. Il appuyait le doigt sur un bouton, et l'entrée d'un couloir étroit et bas s'offrit au marquis.

— Monseigneur, reprit Patira, voici la porte d'un souterrain dont les sans-culottes ignorent l'existence ; pénétrez-y sans crainte, et marchez aussi longtemps que ses vœux vous protégeront. Je n'ai point eu le temps de la traverser depuis le

jour où le père Athanase m'en révéla le secret ; je sais seulement qu'il aboutit à un amoncellement de roches naturelles placé au milieu d'un bois de bouleaux... Restez caché dans cet asile jusqu'à ce que j'aille vous rejoindre...

Patira baissa la tête et ajouta plus bas :

— Si vous ne me voyiez pas, Monseigneur, c'est que j'aurais été tué en défendant contre les hommes de Jean l'Enclume le trésor de l'abbaye dont je vais avoir la garde...

— Tué, toi ! mon second fils ! s'écria le marquis.

— Dieu seul est le maître, Monseigneur ; je remplirai mon devoir, le reste est dans ses mains. S'il m'appelait à lui, promettez-moi de parler souvent de Patira à l'Enfant-Bleu, à mon cher Hervé...

— Ah ! je jure... — C'est assez de promettre, Monseigneur ; en suite...

L'adolescent s'arrêta brusquement. — Que souhaitez-vous encore ? demanda Tanguy de Coëtquen avec bonté.

— Ce serait trop, oui, sans doute, ce serait trop désirer pour le jeune enfant volé, meurtri, battu et méprisé...

— Rien de trop pour toi, Patira ; tu es de ceux à qui Dieu donne des cœurs de héros ! et sur ma parole de gentilhomme, j'exaucerai ton suprême désir.

— Eh bien ! si je meurs... faites-moi ensevelir

à l'ombre du chêne des Douze-Archers, où moi-même j'ai couché madame Blanche.

Un sanglot s'échappa de la poitrine de Tanguy.

— Tu ne mourras pas ! dit-il, je ne veux pas que tu meures ! Je te dois les dernières joies d'une vie cruellement éprouvée, et je tiens à payer ma dette ! Mais tu dis vrai, Dieu seul est le maître ! Si tu succombais dans ta noble tâche je te ferais ensevelir près de ma femme bien-aimée... le sauveur à côté de la victime... Va, mon enfant, et que Dieu te garde !

D'un mouvement rapide, le Fignoleur saisit à deux mains le front d'Hervé et le couvrit de baisers, puis ramassant un bout de cire resté dans la salle, il l'alluma à la torche du marquis ; ensuite, désignant de nouveau à Tanguy l'entrée du couloir :

— Partez vite, Monseigneur, on a besoin de moi là-haut.

— Je t'attendrai dans la grotte du bois.

— Je vous y porterai des vêtements de paysan et des vivres ; si je chargeais un ami de cette commission, souvenez-vous de n'accorder votre confiance qu'à celui qui vous abordera en vous citant la devise de votre maison : « Que mon supplice est doux ! »

— Je tremble pour toi ! dit Tanguy en serrant les mains de Patira.

— Adieu, Monseigneur ! répondit le Fignoleur, je viens de sauver Hervé, le trésor des Coëtquen, je vais tenter de sauver le trésor de l'abbaye de Léhon.

Il paraît que le gouvernement du khédivé a offert 5,000 livres sterling à un cheik soudanais, s'il parvenait à ramener Gordon sain et sauf.

— Le Times continue de protester contre l'abandon de Gordon. Il dit que l'anxiété qu'on éprouve pour la sécurité de cet officier n'existe pas seulement dans la population de Londres, qu'elle n'est pas créée et entretenue par les journaux de l'opposition, qu'on peut la remarquer dans les organes de toutes les classes, sans en excepter ceux des classes ouvrières, enfin qu'elle se manifeste ouvertement dans le nord de l'Angleterre et en Écosse, « ces boulevards du libéralisme ».

L'histoire de l'abandon virtuel de Gordon — poursuit le journal de la Cité — est, jusqu'à l'heure présente, une histoire d'humiliation nationale, mais il s'élève un mouvement d'opinion d'une puissance extraordinaire, et le gouvernement ne peut pas ne pas en tenir compte.

— Une dépêche de Londres annonce que le bill tendant à la crémation a été repoussé hier, au Parlement, par 149 voix contre 79.

VIENNE, 4 mai. — D'après les dernières nouvelles de Philippopol, le mouvement bulgare s'accroît. Plusieurs députations se sont présentées chez les consuls étrangers pour leur soumettre les vœux de la population roumaine. Le consul anglais a déclaré à une de ces députations que les puissances étrangères viennent d'un fort mauvais œil leur démarche.

PRAGUE, 3 mai. — L'impératrice Marie-Anne, veuve de l'empereur Ferdinand, est dans un état de santé alarmant. Le bulletin de santé d'hier soir constate une sensible diminution des forces.

## Les évêques français et l'Encyclique

On lit dans le Journal de Rome : L'agence Stefani nous transmet une information du Figaro relative à la réponse collective de l'épiscopat à l'Encyclique du Saint-Père : *Nobilissima Gallorum gens*. Le Figaro annonce que tous les évêques auraient signé cette lettre, sauf un seul qui, n'en approuvant pas les termes, aurait personnellement écrit au Saint-Père.

Ce n'est pas d'ici qu'il nous est permis de contrôler une telle information.

Nous avons eu connaissance, il y a trois mois environ, du projet de lettre, déjà imprimé alors, auquel le Figaro fait allusion. Ce projet était dû à la plume magistrale de l'éminentissime cardinal-archevêque de Paris.

C'était la plus éloquent expression de l'union étroite, intime, inébranlable qui attache l'épiscopat français au Saint-Siège, en même temps qu'un exposé complet et lumineux des souffrances multiples auxquelles l'Eglise de France est en butte.

Dès cette époque, connaissance de ce projet fut donnée à l'épiscopat et au Saint-Siège.

On nous affirme que la remise officielle du document définitif et sa publication sont imminentes.

## Une parole d'honneur de franc-maçon

Au banquet qui termina les travaux du dernier congrès maçonnique, le F. Cousin (inspecteur au chemin de fer du Nord), président du conseil de l'ordre, a prononcé un discours, où le libre-penseur perce à chaque phrase :

Le F. appelle Littré l'un des plus grands libres-penseurs du siècle. A propos de la mort de cet illustre travailleur, il ajoute :

Il est malheureux qu'au dernier moment, « cette femme et cette fille, que je respecte infiniment, aient eu de leur devoir de jeter sur ce front superbe une goutte d'eau bénite. Littré, à ce moment, n'existait déjà plus, et c'est un de ces énormes abus, un de ces infâmes abus du cléricisme, d'avoir ainsi détourné le cadavre de ce grand philosophe pour le porter, comme en triomphe, dans l'église.

«... Eh bien ! mes Frères, laissez-moi vous dire une chose que je vous prie de retenir : J'ai la parole d'honneur de ma femme de ne point me faire conduire à l'église, et c'est à vous aussi que je confie mon dernier moment ! Si vous le voulez bien, on ne vous volera pas mon cadavre ».

Quelle aménité ! Quel heureux choix d'expressions ! Voilà un citoyen qui recevra aussi le titre de « saint laïque ».

## CHRONIQUE LOCALE

METZ, LE 4 MAI 1884.

Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Bride, né à Metz et sous-lieutenant au 26<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Nancy, vient d'être admis à l'école de guerre. Son admission est pour lui d'autant plus flatteuse qu'il a obtenu le n° 15, et qu'il avait à concourir, non seulement avec des

Le marquis s'enfonça dans le souterrain sombre, portant d'une main la torche de cire vacillante, et de l'autre soutenant Hervé qui gardait un stoïque silence, mais dont les yeux bleus roulaient de grosses larmes.

Quand la petite porte se fut refermée, Patira traversa en courant les deux chambres mystérieuses et gravit l'escalier conduisant aux corridors de l'abbaye.

Au dehors le tumulte grandissait ; les cris de rage, les chants obscènes, le retentissement du fer sur le bois, le bruit sec des pierres lancées contre les vitraux de la chapelle, augmentaient de minute en minute.

A peine le Fignoleur venait-il de disparaître avec le marquis Tanguy, que les moines de Léhon se précipitèrent vers l'autel, enlevant le tabernacle de vermeil, l'ostensoir d'or ruisselant de pierreries, les chandeliers d'argent, les vases chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, et les chasses précieuses dans lesquelles reposaient les corps saints. Chacun s'occupait activement mais sans bruit ; le silence précurseur de la mort enveloppait cette église qui allait devenir une tombe. Les lampes avaient été décrochées de leurs longues chaînes, il ne resta bientôt plus dans la chapelle que la leur incandescente d'une veuluse se balançant devant le grand crucifix.

Patira rencontra les religieux au moment où ils s'apprétaient à descendre l'escalier du souterrain.

officiers de son grade, mais encore avec des lieutenants et capitaines.

On nous écrit de Metz :

Monsieur le rédacteur,

Comme vous avez publié les deux lettres de M. G. C., relatives au projet d'assurance sur la mortalité du bétail, lettres qui ont en même temps paru dans la Gazette de Lorraine, vous serez peut-être content d'apprendre ce que d'autres pensent des projets de M. G. C. et quel a été le résultat de la délibération de la commission spéciale nommée à l'effet de les examiner, commission qui s'est réunie samedi dernier, dans les bureaux de la direction d'arrondissement et qui se composait de MM. Marchal, de Lorry ; Jacquard, de Borny ; Colchen de Metz ; Pierret, de Woippy ; Naud, de Gravelotte ; Schiffer, de Fèves ; Gerdolle, de Saint-Julien ; Pallez, de Ruy ; de Tinseau, de Peltre, et Camus, d'Arz, ces trois derniers absents.

Déjà dans la réunion du bureau doublé qui avait eu lieu à l'Hôtel de ville huit jours auparavant, M. Colchen, l'auteur des articles en question, avait été peu soutenu, et c'est uniquement par déférence pour lui que l'on avait remis la discussion, et décidé la nomination d'une commission. M. Colchen avait demandé à ce que la société en constitution pour l'assurance contre la mortalité des bêtes à cornes, admette aussi les cas d'incendie. Indépendamment d'une déclaration de M. Périnet, directeur d'une compagnie d'assurances contre l'incendie, d'après laquelle le syndicat des grandes compagnies avait pris, en novembre dernier, la décision de n'accepter les assurances des récoltes qu'autant que les cultivateurs assureraient en même temps leur bétail, la plupart des membres de la réunion ne voyaient aucun avantage pratique à ce que la nouvelle société assurât un risque pour lequel il y avait assez d'assureurs. Le principal argument de M. Colchen, d'après lequel on éviterait par la aux cultivateurs d'avoir affaire à deux assureurs, tombait de lui-même, puisque le cultivateur est obligé bon gré mal gré d'avoir recours aux grandes compagnies pour assurer contre l'incendie ses bâtiments, ses meubles, ses récoltes et même une partie de son bétail, chevaux et porcs, la société mortalité ne s'occupant pas de ces derniers. Est-il possible dans ces conditions d'exclure les bêtes à cornes ? Ce serait comme si l'on voulait assurer un mobilier en en excluant les tables ou les chaises. Il y avait en outre contre l'admission générale des cas d'incendies des raisons techniques qu'il serait trop long de donner ici.

Tout cela était connu, la plupart des membres de la commission étaient d'avance résolus à repousser la proposition de M. Colchen et le projet contenu dans le second article de ce dernier, relatif à la création d'une sorte de tontine, avec primes fixes minimales, règlement des sinistres en mutualité (c'est-à-dire selon l'encaisse) à la fin de l'année et consécration des réserves à des loteries de reproducteurs, n'était pas fait pour lui raler les esprits. Quel est en effet le but de la société en voie de formation ? C'est de fournir au petit cultivateur, qui par le temps qui court a rarement de l'argent prêt, les fonds nécessaires à racheter une vache quand il en perd une, de façon qu'il n'ait pas besoin d'avoir recours à l'usure, ou au chetel qui n'est en somme que de l'usure déguisée. Que lui sert dans ces conditions, une assurance qui ne l'indemnise qu'au bout de l'année, et cela peut-être d'une somme insuffisante ? d'un autre côté que sert au petit cultivateur de gagner à la loterie, un taureau ou une génisse de race, s'il n'a pas les moyens de les nourrir convenablement et par suite d'en tirer un parti sérieux ? D'ailleurs de pareilles opérations sont l'affaire d'une société agricole et non d'une société d'assurances ou même de secours mutuels, et l'achat suivi de distribution de bêtes reproductrices figure dans le programme de la société agricole et des sommes importantes y sont affectées dans son budget.

Tout cela a été dit à M. Colchen, au sein de la commission, et ma foi, la discussion commençait à l'échauffer, elle était plusieurs fois déjà sortie des limites d'une délibération ordinaire quand M. Schiffer, de Fèves, trouva moyen de concilier les opinions extrêmes en proposant d'admettre en principe que la nouvelle société n'admettrait pas les cas d'incendie, mais qu'elle se chargerait, sur la demande spéciale des assurés, de servir d'intermédiaire entre eux et les compagnies d'assurances contre l'incendie. Grâce à cette ingénieuse solution, qui ralliait les opinions extrêmes l'orage s'est apaisé, on a pu discuter le reste des matières à l'ordre du jour et terminer complètement le projet de statuts, qui sera soumis à l'approbation définitive d'une réunion du bureau doublé, le 17 de ce mois. Devant les explications données, M. Colchen a retiré le reste de ses propositions, et l'on s'est séparé bons amis. Vous voyez qu'il y a eu la dedans, comme disent les Anglais, *much ado about nothing*, c'est à dire beaucoup de bruit pour rien.

Veillez agréer etc.

On écrit de Metz au Petit Messin :

Monsieur le Rédacteur,

Lecteur assidu de votre journal, permettez-moi de vous faire une observation relativement à un article inséré dans le numéro 400 du 29 avril dernier ayant pour titre : *Chosses et autres*, où il est dit :

« Un savant, un vrai savant anglais ! s'amusait à apprendre à lire à un chien ? »

Ce fait, Monsieur, n'est pas nouveau. Il me souvient avoir vu un chien qui savait non seulement lire, mais aussi compter !

Le courageux enfant débarrassa de son fardeau le plus âgé des pères, puis allumant une lanterne, il guida la file des moines vers la grande salle dont le supérieur et le sacristain connaissaient seuls l'existence.

En un instant le sol de la pièce sur laquelle s'ouvraient les portes de l'écluse se trouva couvert d'objets d'une valeur inestimable. Sous les clartés de la lanterne fixée au mur, rayonnait un amoncellement d'or, d'argent et de pierreries. C'était l'éblouissement d'un rêve, une vision empruntée aux mille et une nuits. L'or blanchissant sous la lumière se confondait presque avec l'argent ; le vague parfum de l'encens remplissait encore les encensoirs ; les chasses s'allongeaient sur le sol laissant voir couchés sur leurs lits de brocart les corps sanctifiés auxquels d'habiles artistes avaient rendu l'aspect de la vie, grâce au modelé de la cire. On eût dit une nécropole d'or au sein de laquelle dormaient du sommeil des justes ceux que Dieu sacra pour le martyre.

Dans un angle de la salle de riches ornements en drap d'or couverts de fleurs d'or frisé et de broderies en relief formaient une magnifique tenture. Jamais tant de richesses n'avaient été réunies dans un si petit espace. Les moines groupés autour priaient tout bas pour que le ciel défendit les objets sacrés de toute profanation.

Raoul de NAVERY.

(A suivre.)

Le fait s'est passé au bâtiment des écoles à Metz, rue Taison, en 1812. Les écoliers de cette époque qui, comme moi, fréquentaient les écoles primaires de la ville, peuvent certifier le fait. Les élèves, spectateurs, étaient invités à choisir un nom quelconque ; j'ai choisi celui d'Alphonse ! que le chien a parfaitement orthographié en plaçant les cartons, sur chacun desquels était peinte en noir une lettre de l'alphabet, de manière à former le nom choisi Alphonse. Il en a été de même pour former un nombre.

Donc la manière d'apprendre à lire à un chien n'appartient pas aux Anglais !

On nous écrit de Chazelles, le 3 mai :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que mercredi dernier, vers une heure de l'après-midi, un incendie a subitement éclaté dans une dépendance de ma propriété de Chazelles. Aussitôt le sinistre annoncé reconnu, les pompiers de Sey, de Moulins, de Sainte-Ruffine se sont rendus précipitamment sur les lieux ; tous sans exception ont fait leur devoir, je tiens à leur en témoigner mes remerciements bien sincères par la voix de votre estimable journal ; j'ai à cœur surtout de vous signaler la belle conduite de M. le chef de gare de Moulins, qui non content d'amener la pompe de la gare sur le lieu du sinistre, s'est empressé de hisser le drapeau et de télégraphier à Amanvillers pour réclamer des secours qui faisaient défaut dans notre localité. A tous ces messieurs et à toute la population qui a porté secours, mes félicitations et mes remerciements.

J'ai l'honneur, etc.

Jean LEROND.

Les personnes qui se sont distinguées par leur courage à l'incendie de Chazelles, nous écrit-on aujourd'hui, sont MM. Lalouette, Alexandre Roussel et Theas. Tous les trois se sont exposés et ont failli être victimes de graves accidents. Honneur aussi aux pompiers de Sey et de Moulins. On dit qu'un malheureux atteint du *delirium tremens* a mis, probablement sans préméditation, le feu à la maison. Il a été arrêté et conduit en prison.

M. le directeur de l'arrondissement de Sarrebourg informe le public que la place d'instituteur de la classe supérieure mixte à Niederhof (canton de Lœrchingen) sera vacante à partir du 1<sup>er</sup> juin de cette année. Les candidats sont invités à adresser au sousigné, dans le délai de 4 semaines, leurs demandes écrites sur papier timbré et accompagnées de leurs certificats.

Le rivage de la Moselle. — On nous écrit du pays de Thionville :

Vous avez publié pendant l'hiver la protestation d'un riverain. Elle concluait en disant : « Nous avons des juges à Berlin. » On n'aura pas besoin d'aller si loin. Voici un fait.

Une propriété qui aboutit sur la Moselle, aux portes de Thionville, a été l'objet d'un litige récent. Elle appartient à M. le vicomte de Berthier. Elle est affermée à une famille d'Ilange qui l'exploite de père en fils.

Il y a dix-huit mois, un agent quelque peu administratif établit sur la propriété, sans avis préalable, un grand dépôt de sable et une baraque. Le propriétaire lui fit dresser un procès-verbal. Le procès s'endormit, je ne sais pourquoi.

Lorsque l'été fut venu et que le fermier fanait son foin, l'agent se présenta et lui dit : « Qui vous rend si hardi de faucher le rivage ? » Il répondit tranquillement : « Le rivage est à moi. — Nullement, lui dit l'agent, le rivage est à moi ; je l'ai reçu en bail de l'administration. — Et moi de M. le vicomte, mon bail est plus ancien que le vôtre. — Si vous touchez à ce foin, vous me forcerez de vous actionner en justice.

Le fermier rentra le foin, et reçut le lendemain une demande en dommages-intérêts : 42 mark, pour avoir pris le foin d'autrui.

En bon partenaire, il somma l'agent, à son tour, de lui payer « 42 mark, pour avoir porté dommage au foin d'autrui. » Les deux affaires passèrent, il y a un mois, à la justice de paix de Thionville. Le fermier administratif fut débouté de sa demande, condamné à tous les frais et mis en demeure de payer 42 mark pour les susdits dégâts.

Il a versé l'argent.

Messieurs les riverains, voilà une pièce qui pourra servir.

Le 30 mars dernier, rapporte la Gazette de Lorraine, les habitants d'Alzing, près Bouzonville, étaient à vêpres, quand tout à coup le tocsin retentit pour annoncer un incendie dans la forêt de cette commune. Le feu avait pris à sept endroits différents, assez éloignés les uns des autres. Comme rien n'a été découvert qui eût pu transmettre le feu, on a lieu d'attribuer cet incendie à la malveillance. Une superficie d'environ sept hectares a été endommagée. C'est M. Dizen, garde-forestier de Brettnach, qui fut le premier présent sur le lieu du sinistre, avec diverses personnes du même village, qui parvinrent à circonscire le foyer de l'incendie. M. Dizen, ainsi que MM. Chrétien Stablo, Jean Berviller et Jean Charaplon, tons de Brettnach, ont fait preuve d'un zèle louable à arrêter le désastre. On recherche activement les auteurs de cet incendie.

Coume, 1<sup>er</sup> mai. — Le 29 avril dernier, le nommé Jean Kintz, ouvrier de fabrique, a été trouvé, par sa fille, pendu dans sa maison. On ignore les motifs qui ont poussé ce malheureux au suicide.

On écrit de Colmar au Journal d'Alsace :

Les nuages artificiels produits par la fumée protègent la vigne contre le froid ; c'est dans le vignoble de Rouffach qu'on peut en voir la preuve.

Le propriétaire du château d'Isenbourg a fait installer dans ses vignes des thermomètres qui, dès que la température s'abaisse jusqu'aux environs de zéro, mettent en mouvement des sonneries électriques dont le carillon réveille le jardinier et le maître de la maison. Aussitôt toute la domesticité est sur pied, et chacun se rend à son poste pour produire de la fumée en remuant dans des poêles du godron brûlant.

Or, pendant l'une de ces dernières nuits, les sonneries ayant carillonné, les vignes de l'Isenbourg ont été partiellement couvertes de nuages artificiels, et malgré une température de - 3 degrés, toutes celles qui se sont trouvées sur le parcours des fumigations ont été préservées, tandis que les autres ont été abimées.

On écrit d'Ottrot, le 2, à l'Union :

Nous avons, dans notre contrée, cruellement pâti des

caprices de la température. Les vignes qui, le long de la côte, touchent aux premières hauteurs, sont toutes gelées, depuis Heiligenstein, qui a été plus épargné, jusqu'à Borsch et bien au-delà. Seules, les vignes des côtes plus basses, protégées par les brouillards remontant de la plaine, n'ont pas souffert. Ainsi les vignobles qui sont en avant de Bernaldswiller, comme ceux qui précèdent Goxplantations situées en arrière de ces communes ont été fortement atteintes. Obernai n'a pas souffert du tout. Bischofsheim a été plus endommagé sur les hauteurs, ainsi que Rosheim et Rosenwiler. Aussi les prix des vins cotent 40 et 42 fr. l'hectolitre, et Bernaldswiller déjà ne veut plus se contenter de ces prix.

## MEURTHE & MOSELLE

Découverte d'un cadavre. — M. Bonaventure, cultivateur à Villers-en-Haye, a trouvé près du ruisseau d'Esche, sur la lisière du bois de Dieulouard, le cadavre d'un inconnu, en état complet de décomposition. La mort pouvait remonter à un mois. Dans les poches du vêtement qui le recouvrait, on a trouvé une somme de 21 fr. 45 c. en monnaie allemande. Il a été impossible jusqu'ici d'avoir le moindre renseignement sur l'identité du cadavre.

## La législation et le commerce international.

Malgré l'espérance que le beau temps pourra réparer, dans une certaine mesure, les dégâts causés à la vigne par les récentes gelées, il est certain que la récolte viticole sera sensiblement diminuée dans plusieurs départements. Il y a lieu de croire que l'importation des vins étrangers interviendra pour combler le déficit. Ces vins seront indubitablement vinés avec de l'alcool de pommes de terre, de grains, d'Allemagne, de Belgique, d'Autriche, d'Amérique.

Sous le couvert des vins d'Espagne, nos concurrents introduisent en France, au droit de 2 francs, par hectolitre, de très fortes quantités d'alcool. En 1883, nous avons reçu 6,489,241 hectolitres de vins espagnols vinés à 5 pour 100 qui représentaient 309 mille hectolitres d'alcool entrés en franchise. Perte pour le trésor 9,270,000 francs.

Pour nous affranchir du tribut que nous payons à l'Allemagne en acceptant ses alcools dissimulés dans les vins étrangers, il suffirait d'une sage réglementation qui permettrait de les recevoir à leur degré naturel de 40 à 42 pour 100 d'alcool et de les remonter chez nous avec du trois-six français qui encombre nos entrepôts. On éviterait ainsi l'envoi de quinze millions d'or en Allemagne pour payer son alcool.

Une loi libérale, avec son drawback, enrichit la distillerie allemande et une législation arriérée condamne l'industrie des alcools en France à la ruine et notre commerce international à l'immobilité. Nos concurrents progressent, et nous luttons sans pouvoir avancer.

Que l'Espagne et l'Italie qui récoltent des vins dignes de ce nom, quand ils sont consciencieusement fabriqués, entrent en concurrence avec la France sur les marchés d'exportation pour les vins ordinaires de grande consommation, cela se comprend. Pour les grands vins, le monopole est incontestablement assuré à la viticulture française favorisée d'un sol et d'un climat privilégiés.

Mais, que dire de l'Allemagne qui, usurpant audacieusement les marques françaises les plus renommées, exporte dans le monde entier ses vins fabriqués avec de l'eau, des raisins secs et de l'alcool de pommes de terre, en leur donnant le nom et l'étiquette des grands crus de la Champagne, de la Bourgogne, de la Gironde ? Cette audacieuse contrefaçon de nos marques de fabrique ne devrait-elle pas éveiller la sollicitude du gouvernement français qui se dit désireux de favoriser nos exportations et ne fait rien pour les développer ?

Uniquement préoccupés de questions politiques, nos gouvernants se contentent d'ouvrir des enquêtes stériles pour atténuer la crise économique.

Pendant que l'agriculture, l'industrie et le commerce, paralysés par une législation fiscale défectueuse, attendent qu'il plaise au gouvernement de desserrer les liens de la fiscalité qui les entravent, la Russie, l'Allemagne, la Belgique marchant en avant, étendent leurs relations commerciales partout où la France possédait une clientèle sans partage.

La Russie possède d'immenses ressources pour la production de l'alcool à bon marché au moyen de la distillation de la pomme de terre et des grains. Aussi l'exportation de l'alcool russe augmente chaque jour. En 1882, Odessa a exporté 85,500,000 degrés-védros. Cet alcool va surtout en Turquie, en Egypte, même en France.

Alors que la Russie frappe les vins français et nos eaux-de-vie de droits presque prohibitifs, nous recevons ses produits à un tarif modéré. Belle application de la réciprocité !

(A suivre.)

## FAITS DIVERS

### Capture d'un cerf.

Nous lisons dans le Courrier du Nord-Est : « Vendredi dernier, M. le comte de Brigade chassait le cerf dans la forêt de la commune de Folebray ; la bête de chasse était un joli dillcors. Après trois heures de course, l'animal alla se réfugier dans la gare aux marchandises du Rond-d'Orléans ; délogé de là par la meute, il alla demander asile à la maîtresse du café de cette gare, entra dans la salle de billard avec les cinquante chiens qui le suivaient, où il fut porté bas par le maître piqueur de M. le comte de Brigade.